

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Accident du travail au Centre de stockage de Morvilliers

### ( Contacts presse

Dominique Mer  
Responsable Communication  
Tel. 03 25 92 33 98  
Fax 03 25 92 33 83  
dominique.mer@andra.fr

### À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra est chargée de la gestion durable de l'ensemble des déchets radioactifs français. Elle met son expertise et son savoir-faire au service de l'État pour concevoir, exploiter et surveiller des centres de stockage de déchets radioactifs en protégeant à long terme l'homme et l'environnement de l'impact de ces déchets.

L'Andra exploite deux centres de stockage dans l'Aube, à Soulaines-Dhuys et à Morvilliers.

**Jeudi 26 mars**, un agent en charge du démontage des structures abritant les alvéoles de stockage au Centre de stockage de Morvilliers (centre de stockage des déchets de très faible activité, CSTFA), a glissé et a heurté, dans sa chute, une poutrelle métallique.

Suite à cet accident de travail, l'Andra a déclenché le Plan d'Opération interne (POI), applicable dans les cas où survient un évènement nécessitant le recours aux secours extérieurs.

La victime, consciente, a été prise en charge par une équipe du SAMU 10. Le premier bilan réalisé sur place par le médecin est rassurant.

La victime a été transportée vers le Centre hospitalier de Troyes pour des examens complémentaires.

### Précisions :

Le Centre de stockage TFA de l'Andra à Morvilliers, en exploitation depuis 2003, accueille les déchets très faiblement radioactifs produits en France. Les déchets sont stockés dans des alvéoles creusées dans l'argile. Celles-ci sont protégées, pendant leur phase de remplissage, par des toits abris composés d'une armature métallique démontable et d'une bâche.